



Procédure devant TA

Par joel

Bonjour,

J'ai introduit une requête contre l'administration en mars 2011 devant le TA suite à réception le mois précédent d'un commandement de payer concernant un prétendu versement que j'aurais touché vingt ans avant, en 1991.

Le TA vient de m'adresser une lettre de mise en état dans laquelle il me précise que je peux "mettre fin à cette instance, les circonstances de ce recours ayant été modifiées ", sans autre précision, et dans un délai de 8 jours. Quelle suite peut être donnée à cette mise en état ? Merci